Votre résidence

GroupeValophis

N°45 - Juin 2012 • www.groupevalophis.fr

LE MAGAZINE DES LOCATAIRES DU GROUPE VALOPHIS

Dossier

› Être un **bon voisin** : tout un art !

Edito

Agir pour plus de solidarité

Le Groupe Valophis vient d'adhérer au réseau FACE « Fondation Agir Contre l'Exclusion » du Val-de-Marne. L'objectif de cette fondation est de mobiliser les décideurs et les entreprises locales pour la prévention et la lutte contre toutes les formes d'exclusion et de discriminations notamment en matière d'emploi, d'éducation, de citoyenneté et de logement...

Dans la continuité de nos engagements en faveur de l'accès et du maintien dans le logement pour tous, y compris les plus fragiles, cette adhésion confirme nos actions en faveur de l'insertion et de l'emploi des jeunes et des chômeurs.

Notre vocation est de proposer des logements à ceux qui en ont besoin. Notre ambition est aussi d'offrir un accompagnement adapté et d'agir pour renforcer toutes les solidarités.

Jean-Jacques Bridey
Président de Valophis Habitat

Tour d'horizon

Le renouvellement urbain s'affiche

Pour présenter et expliquer aux locataires et aux riverains les transformations dont va bénéficier leur quartier lors des opérations de renouvellement urbain, Valophis utilise désormais les palissades de chantier comme support de communication.

Ces affichages de 20 mètres de long, ont été posés à Bonneuil sur le quartier République et à Choisy-le-Roi, sur le quartier Briand Pelloutier. Ils ont été conçus en collaboration étroite avec les Villes. Décoratifs et informatifs, ils sont appelés à évoluer en fonction de l'avancement des travaux.

Ils complètent les informations personnalisées données aux locataires, en cas d'intervention dans leur résidence par exemple, ou lorsque les travaux entraînent des modifications dans leur vie quotidienne (déviation d'une rue, par exemple). Une nouvelle façon de s'informer en format XXL !

En bref

Un nouveau Plan de Concertation Locative en préparation

Pour élaborer le quatrième Plan de Concertation Locative 2013-2015, Valophis réalise actuellement un bilan de la concertation au niveau central comme au niveau local. Plusieurs réunions sont programmées d'ici l'été avec les Présidents d'amicales. Elaboré avec les administrateurs représentant les locataires, le PCL définit les modalités et les sujets de la concertation pour les trois années à venir.

En chiffres

› 70 877

c'est le nombre d'appels reçus par la plate-forme téléphonique de Valophis depuis sa mise en service en novembre 2011.

› Vie dans les résidences

Créer une amicale, pourquoi pas vous ?

Envie de vous investir dans la vie de votre résidence, de défendre vos intérêts comme ceux de vos voisins auprès de Valophis ? Point sur les démarches à suivre.

Une réunion de concertation

À quoi sert une amicale ?

Elle est l'interlocuteur privilégié du bailleur. Elle est informée de l'évolution des charges locatives, consultée sur les différents aspects de la gestion de l'immeuble et concertée lors de travaux importants (sur le programme, le coût, l'impact sur les loyers...). L'amicale contribue à la prise en compte de l'avis des habitants. Elle participe à l'animation des quartiers et à l'amélioration des relations dans les résidences.

Comment s'y prendre ?

Vous avez deux possibilités :

• **Créer un groupement de locataires**

Pour cela, il faut :

1. Être obligatoirement affilié à l'une des organisations siégeant à la Commission Nationale de la Concertation (CNC)*. Trois locataires volontaires, par immeuble ou groupe d'immeubles, seront déclarés représentants des locataires auprès du bailleur.
2. Faire un courrier en recommandé à Valophis pour l'en informer.

De fait, étant affilié, votre groupement sera considéré comme représentatif.

• **Se constituer en association**

Pour cela, il faut :

1. Constituer un bureau composé d'un président, un trésorier et un secrétaire,
2. Déclarer votre association en Préfecture sous le statut de la loi de 1901,
3. Transmettre à Valophis le récépissé remis par la Préfecture.

Pour être considérée comme représentative, votre association devra :

- être affiliée à l'une des organisations siégeant à la CNC,
- **ou** obtenir l'adhésion de 10 % des locataires de la résidence.

* Les 5 organisations siégeant à la CNC sont : la CNL (Confédération Nationale du Logement), la CGL (Confédération Générale du Logement), la CLCV (Confédération Consommation, Logement, Cadre de Vie), la CSF (Confédération Syndicale des Familles), l'AFOC (Association Force Ouvrière Consommateurs).

› Eco-gestes

Economisons l'eau

Economiser l'eau a un impact sur le porte-monnaie.

L'eau, une consommation à surveiller

Consommer mieux et moins

Quelques gestes simples permettent de faire de substantielles économies. Ainsi, l'eau du robinet coûte bien moins cher que celle achetée en bouteille. Il vaut mieux prendre une douche qu'un bain qui, lui, consomme 5 fois plus d'eau. Ne laissez pas couler inutilement l'eau quand vous vous lavez les dents ou faites la vaisselle.

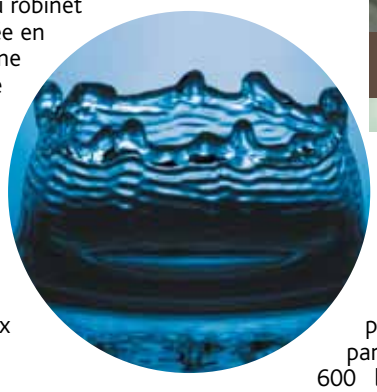

Si vous le pouvez, équipez-vous d'une douchette économique et choisissez des appareils électroménagers plus économes. L'investissement est rentabilisé en moins d'un an grâce aux économies d'eau et d'énergie.

Si vous en avez la possibilité, n'hésitez pas à récupérer l'eau de pluie pour arroser vos plantes.

Faire la chasse aux fuites

Ne négligez pas un robinet qui goutte ou, pire, une chasse d'eau qui fuit : dans le premier cas, c'est 100 litres d'eau par jour de gaspillés et dans le second, 600 litres ! En cas d'augmentation inexpliquée de votre consommation d'eau, nous vous conseillons de contacter votre gardien.

En bref

Des chargés de clientèle à votre rencontre dans les EAC

Dans certaines résidences à Trappes, Créteil, Maisons-Alfort, Chevilly-Larue et Noisiel, les chargés de clientèle de Valophis accueillent les locataires, une demi-journée par semaine, dans les Espaces Accueil Clientèle. Les objectifs ? Maintenir un lien de proximité et répondre aux besoins des résidents. Dès juin, les locataires du Grand Ensemble d'Alfortville bénéficieront de la présence de leur chargé de clientèle, un après-midi tous les 15 jours.

L'antenne de Champigny-sur-Marne réintègre les Boullereaux

Depuis le 7 mai, l'antenne de Champigny-sur-Marne a pris de nouveau ses quartiers au 5 square Pitoëff.
Les chargés de clientèle reçoivent sur rendez-vous.

Vous pouvez les contacter au 01 55 96 55 00.

ZoOm sur...

Arcueil : des médiateurs veillent à la tranquillité

Nuisances sonores, conflits de voisinage... les médiateurs de nuit de la Ville d'Arcueil sont à la disposition des habitants pour résoudre tous ces problèmes de la vie quotidienne. Ils agissent en toute neutralité et confidentialité. Leur mission est de favoriser le dialogue et d'apaiser les conflits par l'écoute. Les médiateurs peuvent également orienter vers des professionnels de l'emploi, de la santé, de l'éducation, du logement... selon les besoins.
Ils interviennent du mardi au samedi de 18h00 à minuit.
Vous pouvez les joindre au :
- 06 18 31 59 02, pour les quartiers Laplace, Joliot-Curie et Barbusse
- 06 27 72 47 18, pour les quartiers Jules Ferry, Jean Macé et Kergomard.

La taille des logements, leur confort et les loyers des Hlm sont bien notés par les Français

En chiffres

359

logements neufs devraient être livrés en 2012, par Valophis, avec le label « Bâtiment Basse Consommation-Effinergie ».

› Evénement

Toujours plus de logements

Ce qu'il faut retenir du 2ème baromètre d'image du logement social réalisé par TNS Sofres en avril dernier pour l'Union Sociale pour l'Habitat.

Les Français ont plutôt une bonne image du logement social. Sa qualité architecturale et ses bonnes performances, en matière de consommation d'énergie, sont mises en avant. Les organismes gestionnaires sont reconnus pour offrir des logements d'un bon rapport qualité-prix. Mais ce qu'attendent les Français, c'est plus de logements et la rénovation de l'existant. Pour preuve, 91 % jugent prioritaire de construire davantage de logements sociaux. Des résultats logiques puisque la proportion de Français déclarant avoir des difficultés à faire face à ses dépenses de logement, a augmenté de 10 points en un an.

Considérés comme des lieux de vie comme les autres, les Hlm représentent aussi un filet de sécurité, le dernier recours en cas de difficulté. Les Français attendent donc que les politiques fassent bouger les choses.

Bon à savoir

Les aides pour payer l'électricité, le gaz et l'eau

Vous avez des difficultés pour payer vos factures d'énergie ? Vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels, et si vous habitez en Val-de-Marne, d'aides du Conseil général.

Qui est concerné ?
Toute personne bénéficiant de la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire). Pour avoir droit à la CMU-C, il faut résider en France de façon stable et régulière et avoir des ressources ne dépassant pas un plafond révisé tous les ans en juillet (comme le RSA, par exemple). Il faut être titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité chez EDF. Pour le gaz, il faut être titulaire d'un contrat individuel gaz naturel ou habiter un immeuble chauffé collectivement au gaz naturel.

Les tarifs aidés d'électricité et de gaz
Ces tarifs vous font bénéficier d'une réduction sur votre facture d'électricité et de gaz : il s'agit du Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité et du Tarif Spécial Solidarité (TSS) pour le gaz.
Si vous êtes concernés, vous devez avoir reçu une attestation à remplir. Si ce n'est pas le cas, contactez le CCAS de votre commune ou les numéros verts suivants :

- pour l'électricité : 0800 333 123
- pour le gaz : 0800 333 124

Quelles sont les réductions ?
Pour l'électricité, la réduction s'applique sur les 100 premiers kWh consommés chaque mois. Pour le gaz, elle varie en fonction de la composition du foyer et de la consommation de gaz. Pour le chauffage collectif gaz, vous ne recevez pas de facture. Pour remplir l'attestation et bénéficier du versement forfaitaire, contactez Valophis.

Les aides du Conseil général du Val-de-Marne

Elles sont de deux ordres : les aides aux impayés d'énergie et les aides aux impayés d'eau. Si vous résidez dans le Val-de-Marne, contactez le CCAS de votre commune pour obtenir des renseignements et un dossier de demande d'aide.

Qui est concerné ?
Il faut être titulaire de l'abonnement et résider depuis plus de trois mois dans le département. Le montant de vos ressources mensuelles ne doit pas dépasser un certain plafond fixé par le Conseil général.
Quelles sont les aides ?
Pour l'énergie comme pour l'eau, le montant de l'aide ne peut dépasser 50 % de la facture. Il est directement versé au fournisseur.

> Pour en savoir plus : contactez votre antenne de gestion.

Bouche à oreilles

› Fortes chaleurs
Les bons gestes

- Réduire la température ambiante : fermer fenêtres et volets, éviter de produire de la chaleur.
- S'hydrater : boire au moins 1,5 l de liquide non alcoolisé par jour, consommer des fruits.
- Éviter le coup de chaud : se couvrir le moins possible, porter des vêtements légers et amples, s'humidifier le visage, prendre des bains ou des douches, ne pas sortir de chez soi aux heures les plus chaudes et ne pas faire d'effort physique inutile.
- Lutter contre la fièvre : appliquer des glaçons dans un sac plastique sur l'aine et le poignet, s'envelopper dans un drap mouillé, prendre un bain ou une douche de 2 à 3 °C sous la fièvre mesurée.

Être un **bon voisin** *: tout un art !*

> Chiffre clé :

33 Fêtes des Voisins ont été organisées dans les résidences de Valophis en 2011.

27 jardins familiaux sont loués aux locataires de la résidence du Plant à Champigny

La vie en collectivité nécessite avec l'arrivée de l'été, quelques attentions. Pour éviter les conflits, plusieurs solutions existent. Explications.

Les beaux jours arrivent enfin : les fenêtres s'ouvrent, les barbecues sortent, les veillées tardives s'organisent… Souvent, sans en avoir conscience, le bruit, la fumée, la gêne entre voisins, s'installent. Quelques recommandations pratiques et de bon sens, pour passer un été tranquille.

Bien s'entendre, sans s'entendre trop !

Le bruit est la première cause de nuisance. De la perceuse aux cris des enfants en passant par les aboiements du chien ou les claquements de porte, nous pouvons tour à tour être gênés ou être gêneurs. La règlementation est claire : tout bruit excessif peut être sanctionné même avant 22 heures. Les amendes pour tapage diurne sont les mêmes que pour tapage nocturne (jusqu'à 450 €). Si vous voulez faire la fête, ayez la courtoisie de prévenir vos voisins. En général ils sont compréhensifs, si l'évènement reste exceptionnel… Pour les travaux de bricolage, respectez les plages horaires fixées par la Préfecture ou la Mairie : pour le Val de Marne, de 8h à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche et jours fériés de 10h à 12h. Les jeux de ballon représentent aussi une cause de mécontentement. Malheureusement, toutes les résidences ne disposent pas d'une aire de jeux. Les enfants ont besoin de jouer. Les parents doivent les surveiller pour éviter les débordements. Et les voisins faire preuve d'un peu de tolérance…

Dans l'intérêt de tous

Les barbecues ne sont pas autorisés sur les balcons mais tolérés en rez-de-jardin, à partir du moment où votre voisin n'est pas enfumé. Les piscines gonflables placées sur les balcons sont interdites : leur poids, une fois la piscine remplie d'eau, ne peut être supporté par le balcon. C'est une question de sécurité.

Les locaux à poubelles et les containers sont régulièrement nettoyés pour que les odeurs ne se développent pas avec la chaleur. Donc pour maintenir un minimum d'hygiène, veillez à ce que vos sacs poubelles soient bien fermés et déposez-les dans les containers… et non à côté !

En parler

Vivre en communauté suppose tolérance entre voisins. Que faire donc quand il y a nuisance? Tout d'abord, informer votre voisin de la gêne qu'il provoque, gentiment et sans attendre. Bien souvent, la personne n'en a pas conscience. Vous pouvez vous référer au bail et au règlement intérieur qui détaillent ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Fruit du travail commun avec les amicales de locataires du Groupe Valophis, le règlement intérieur est un acte d'engagement. Il s'impose à tous les locataires. Il peut constituer un élément à charge contre le fauteur de trouble en cas d'action en justice (pouvant aller jusqu'à la résiliation du bail). Mais, comme le rappelle le règlement intérieur : « avant d'en arriver là, la plupart des problèmes doivent pouvoir se résoudre par le dialogue ».

Malika Nouar
Locataire de la résidence du Plant à Champigny-sur-Marne

« Nous louons un des jardins familiaux que Valophis a aménagés lors de la rénovation de la résidence. C'est un grand plaisir et une fierté de faire pousser ses légumes. Nous faisons participer les enfants. Mes parents me donnent pas mal de conseils et c'est l'occasion de nous retrouver en famille autour du potager. Cultiver ce jardin nous a aussi permis de faire connaissance avec d'autres voisins : nous nous échangeons les boutures, partageons les légumes… »

Nourrir les pigeons, c'est nourrir les rats

En jetant de la mie de pain ou d'autre détritus par la fenêtre, vous contribuez à la prolifération des pigeons. Mais surtout, vous attirez les rats qui se nourrissent des mêmes denrées. Ces nuisibles sont porteurs de maladies et difficiles à éradiquer quand ils ont élu domicile dans une résidence. **Evitez donc de leur donner à manger.**

Nuisances sonores : quels recours ?

Les bruits de voisinage font l'objet d'une règlementation très complète à laquelle s'ajoutent le règlement intérieur et votre bail. Ce dernier impose la « jouissance paisible du logement ».

1ère étape : **la démarche amiable**
Vous rencontrez l'auteur du bruit pour lui expliquer avec courtoisie, le problème. Si rien ne change, contactez votre gardien. Il vous demandera une réclamation écrite et procédera à un rappel oral du règlement intérieur à l'intéressé. Si les bruits persistent, l'antenne enverra un courrier et, dans un second temps, convoquera la famille gênante.

2e étape : **la démarche contentieuse**
En cas d'échec, vous pouvez alors vous adresser à la Mairie ou à votre commissariat de police. De jour comme de nuit, un agent de police ou un représentant assermenté par la Mairie, peut dresser un procès-verbal. Vous pouvez aussi faire appel au Correspondant du parquet. Il intervient comme médiateur pour régler, souvent efficacement, les litiges entre voisins. Renseignez-vous à la Mairie. De son côté, Valophis procède à la mise en demeure du fauteur de trouble : il s'agit d'un courrier en recommandé avec accusé de réception préalable à toute assignation en résiliation judiciaire du bail.

L'étape ultime : **la démarche judiciaire**
Le Tribunal d'Instance ou de Grande Instance peut ordonner la cessation du trouble et le versement de dommages-intérêts. Attention, même si vous gagnez votre procès, les frais d'avocat restent à votre charge ainsi que les éventuelles demandes d'expertise.

Le bruit est de l'une des principales sources de conflit de voisinage

Franck Lebacle
Responsable de site à Bonneuil-sur-Marne

« Habiter ensemble ne s'improvise pas. Les problèmes peuvent surgir entre les personnes ou directement sur le patrimoine. C'est le cas des dégradations sur les immeubles. Il n'est pas facile de trouver les coupables car les locataires se taisent par peur des représailles. Nous remettons systématiquement les choses en état pour ne pas entraîner d'autres dégradations. Cela représente un coût important pour Valophis. Lutter contre les dégradations est un combat quotidien. C'est usant pour le personnel de proximité et désespérant pour les locataires qui en sont les premières victimes. »

3 questions à...

Jean-Paul Paisant, *Chargé de développement social du Groupe Valophis*

1. Pourquoi le Groupe Valophis soutient les projets d'animation de quartier ?
Les locataires apprécient les événements de convivialité. Ce sont des occasions de se rencontrer mais aussi un moyen d'améliorer l'image des quartiers. En organisant des animations sur leur lieu de vie, ils modifient leur façon de voir leur quartier et de se voir eux-mêmes. Enfin, c'est l'occasion de rendre les locataires acteurs de leur cadre de vie, de renforcer le lien social.

2. Comment le Groupe Valophis agit-il concrètement ?
Depuis 8 ans, Valophis Habitat et les représentants des locataires ont mis en place le Fonds d'Initiative Locale plus connu sous l'appellation « FIL ». Avec ce dispositif, nous apportons un soutien financier ainsi qu'une aide logistique aux porteurs de projet. Nous l'avons conçu pour qu'il soit simple et rapide d'utilisation. Il suffit de demander à son gardien ou de télécharger le formulaire de demande puis, si le projet est simple et peu onéreux, la décision de soutien est prise par le chef d'antenne. S'il est complexe et plus coûteux, il est examiné par le Comité de gestion du FIL, composé de représentants des locataires et de collaborateurs de Valophis. Plus de 25 000 euros ont été alloués en 2011 pour soutenir des projets.

3. N'est-ce pas toujours un peu les mêmes qui organisent des animations ?
Certes, nous souhaiterions que davantage de locataires s'investissent pour la vie de leur quartier. Les amicales de locataires et les gardiens font beaucoup mais ils manquent de volontaires.
À bon entendeur...

› Portrait

Cesar Acosta : tout est faisable !

Avec « Orlywood Prod », Cesar multiplie les actions dans la ville depuis bientôt dix ans. Battle, tournois de basket, cours de salsa ou de jiu jitsu brésilien... Rien n'arrête ce jeune trentenaire !

Juste quelqu'un de bien...

« *J'ai grandi à Orly et ai gardé le souvenir de « grands de la cité » qui étaient bien. Tout petit, je me suis identifié à eux. Pour moi, ils étaient la preuve qu'on peut être quelqu'un de bien même quand les conditions ne sont pas faciles* », confie Cesar avec pudeur. Aux détours des phrases, le parcours de cet homme de 29 ans, force l'admiration. D'origine uruguayenne, Cesar est titulaire d'un Master II de gestion des entreprises et des organisations. Il ne fume pas, ne boit pas, est très sportif et il a choisi de transmettre ses valeurs aux jeunes d'Orly. En quelques mots, il résume sa philosophie « *Tout est possible, mais tout n'est pas forcément facile. Il faut se donner les moyens d'y arriver !* »

...Pour qui tout est faisable...

« *Orlywood Prod, créée en 2003, a commencé par organiser des battles* », explique Cesar, alias Zarius, entre enthousiasme et retenue. « *Ce sont des rencontres de danse autour de la culture Hip Hop. Puis, j'ai proposé des cours pour apprendre cette discipline qui nécessite beaucoup de rigueur, de technique et de persévérance* ». Ce n'est pas Thomas, qui suit des cours depuis 5 ans, qui dira le contraire ! Ni Stéphane qui commence tout juste et qui s'accroche malgré sa maladresse et sa timidité. Une vingtaine de jeunes se retrouvent ainsi deux soirs par semaine au stade Méliès. « *Nous proposons bien d'autres activités : des tournois de futsal (foot en salle) pour les 12-14 ans comme le 18 avril dernier au gymnase Marcel Cachin, ou un tournoi de basket prévu le 10 juin au gymnase Robert Desnos* »

...Si on garde ses valeurs

« *Au-delà de l'aspect sportif et ludique, ces rencontres sont aussi l'occasion de transmettre un savoir-faire et de responsabiliser les jeunes* », précise Cesar. « *Nous les formons à l'organisation, la gestion, la vidéo et le montage afin qu'ils assurent eux-mêmes des reportages sur les événements. Par ailleurs, les gagnants du 1er tournoi de futsal de 2009 arbitreront les matchs de cette année. Il est important de motiver les jeunes à la vie associative* », poursuit cet homme qui a la tête sur les épaules. Pas de doute, Cesar Acosta est devenu lui-aussi, un « grand de la cité » !

> Contact :
zarius94@gmail.com ou au 06 13 69 55 48.

› Champigny-sur-Marne

Champigny : dans l'enfer du jeu !

Plus de 160 personnes ont répondu « présent » à la 5ème édition du loto, rendez-vous devenu incontournable. Jetons ou haricots, chacun a sa technique pour remplir son carton et lancer son cri : BINGO !!!!

Le loto, un jeu inter générationnel

Dans une ambiance conviviale !

En groupe, en famille, en duo ou en solo... tous trouvent une place autour des tables installées dès le matin dans la cuisine centrale, rue Germinal. Yves et Pierrot tirent les numéros dans la bonne humeur, tandis que Chantal contrôle les cartons gagnants. « *Nous avons reçu 1 100 euros grâce au Fond d'Initiative Locale (FIL). Tous les lots ont été achetés durant les soldes afin de profiter des réductions et offrir ainsi plus de cadeaux aux joueurs* », explique Chantal Boucher, présidente de l'Amicale CNL de la Cité Jardins, qui a participé à l'élaboration du projet.

BINGO !!

Soudain, des cris résonnent venus des quatre coins de la salle. BINGO !, BINGO ! BINGO ! Elles sont 4 à avoir complété les deux lignes demandées par Yves Hemmen. En jeu : un smartphone qui fait, vidéo, musique et téléphone... Un 3 en 1 qui les fait toutes rêver. Un tirage au sort va permettre de les départager. C'est finalement Renée, qui a plus de 70 ans, va remporter l'objet de toutes les convoitises. Mais il reste encore plein de lots à gagner... et plein de BINGO à lancer!

Le groupe de travail à l'origine du plan

› Fontenay-sous-Bois

Fontenay-sous-Bois : pour ne pas rester en plan…

Issu d'un projet de résidence, élaboré en partenariat avec le personnel de l'antenne et les amicales de locataires, le « plan ressources » du quartier sera distribué aux locataires en juin. Il regroupe tous les services de proximité et a été étendu à l'ensemble du quartier de Jean Zay.

Un travail collectif…

« *La vie de quartier est tellement riche et variée qu'il nous semblait important de travailler sur un plan spécifique* » explique Emanuela Not, professeur d'arts graphiques de l'école de Fontenay, en porte-parole du groupe de travail à l'origine du projet. On y retrouve Evelyne Herbin, de l'association Jean Zay en Vie, Josiane Duvauchel, Présidente de l'Amicale des locataires, Françoise Hutinet, Julien Blumenfeld mais aussi Charlotte Gonzalez, une jeune photographe. Charlotte exposera d'ailleurs ses portraits grand format, des acteurs de la vie du quartier, lors d'une exposition qui se tiendra place du bicentenaire, le 14 juin.

…Où rien ne manque.

Ce plan, très graphique et aéré apporte toutes les informations nécessaires pour les nouveaux locataires ou les anciens qui souhaitent redécouvrir leur quartier. Les commerces, les équipements, scolaires, les associations de quartier, les médecins, mais aussi les bureaux de Valophis seront situés avec leurs coordonnées complètes. On y trouvera aussi les anecdotes sur l'histoire du quartier. Souvenirs de ceux qui l'ont vu évoluer, au fil des décennies et témoignages de leur attachement.

Bienvenue

› Rose-Hélène Cécile,

Nouvelle chargée de clientèle à l'antenne de Nogent-sur-Marne.

› Arcueil

Atelier mémoire : retour vers le passé

Yasmina, Melvin, Valentin, Ouassim, Richi et tous les enfants suivis par l'Amicale des Anciens Elèves de la Cité Jardins, se mobilisent pour un projet d'envergure : un travail de mémoire autour de la Cité Jardins.

Un escadron en culottes courtes…

Tous les mercredis depuis le mois de novembre, les enfants âgés de 5 à 13 ans partent à la redécouverte de leur quartier. Ils découvrent peu à peu ses mystères, ses plans, ses maquettes, ses constructions mais aussi ses projets abandonnés. Partagés entre fierté et timidité, ils présentent en duo leurs dessins. Rayan, Sami, Ayilas, Hakim ou Christian présentent les éléments phares de la cité. L'ambiance est à la fois sérieuse et familiale, à l'image de Monique, de Véronique et de tous les bénévoles de l'association à l'initiative de ce projet un peu fou qui devrait s'étaler sur 2 ans !!

…À l'assaut des souvenirs perdus !

« *J'ai appris plein de choses ! » avoue Sami « La rue Maxime Bacquet se nommait la rue de la paix !* ». « Moi j'adore prendre les photos » confie Yasmina. Ayilas de son côté réalise « *Quand on passe devant une maison, en fait c'est une histoire* ». Effectivement avec un tel projet, les enfants voient les choses différemment. Les journalistes en herbe sont friands de toutes les anecdotes liées à la Cité Jardins. Ils invitent tous les habitants à partager leurs souvenirs ou des photos d'époque afin de constituer prochainement un livret sur l'histoire du quartier. Alors n'hésitez pas à venir écrire l'histoire au passé, au présent et peut-être au futur !

> Contact : amicale.cite-jardins@wanadoo.fr

La Cité Jardins d'Arcueil vue par les enfants

La nouvelle voie piétonne de la résidence des Boullereaux à Champigny-sur-Marne

Réhabilitation, résidentialisation, les opérations 2012 !

› Champigny-sur-Marne

Résidence les Boullereaux

• 155 logements, troisième tranche

Installation de clôtures avec portillons pour les piétions et de portails pour les voitures. Mise en place de contrôle d'accès et d'interphones. Réaménagement des parkings extérieurs et création de places de parking. Réfection de l'éclairage extérieur et du mobilier urbain. Création d'une voie piétonne adaptée pour désenclaver la résidence. Réfection et création d'aires de jeux.

Montant : 1 812 309 € • Travaux en cours

› Limeil Brévannes

Résidence Grands Champs

• 63 logements

À l'extérieur : isolation des combles, peinture des volets.
Dans les logements : pose de double vitrage, remplacement des menuiseries bois en PVC. Changement des convecteurs par des panneaux rayonnants. Réfection partielle de l'électricité (remplacement des tableaux électriques, installation de détecteurs d'incendies, prises téléphoniques…). Révision de la ventilation.

Montant : 629 114 € • Travaux en cours

› Orly

Résidence la Faisanderie

• 56 logements

À l'extérieur : pose de portillons, réfection du revêtement des voiries et des places de parking. Réaménagement des locaux vide-ordures, réfection des réseaux vide-sanitaires et des colonnes « eau chaude et eau froide », réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse. Pose de persiennes sur les fenêtres des chambres.
Dans les logements : remplacement des WC, des portes de placards et de certains équipements sanitaires (baignoires, lavabos…). Réfection de la ventilation. Installation de détecteurs de fumée et prises de téléphone. Aménagement de logements pour les personnes à mobilité réduite.
Montant : 1 455 000 € • Travaux en cours

Arnaud Gouillaud, responsable de site

« La résidentialisation était très attendue par les locataires des Boullereaux. Commencés en 2009, les travaux ont permis à la fois d'embellir la résidence, de créer près de 400 places de parking mais surtout, de rendre le quartier plus agréable. Grâce aux aménagements, la résidence sera bientôt accessible aux personnes handicapées depuis la gare RER. La nouvelle voie piétonne créée va permettre au quartier d'avoir un accès plus direct vers le centre-ville et ainsi de dynamiser les commerces de proximité des Boullereaux. »

…Et aussi ›

› Choisy-le-Roi

Résidence Paul Carle Alphonse Brault

• 208 logements

Mise aux normes de sécurité incendie. Selon l'état des façades, réparations et retouches des peintures.
Dans les logements : révision des fenêtres et persiennes.
Montant : 1 003 356 €
Début des travaux : été 2012

› Villiers-sur-Orge

Zac du Garrenneau

• 123 logements

Ravalement des façades, révision complète de la toiture, des gouttières et des ouvertures.
Parties communes : réfection de l'électricité, des revêtements de sols et des peintures.
Dans les logements : mise en sécurité électrique, remplacement des portes palières et des bouches VMC. Remplacement partiel des équipements sanitaires.
À l'extérieur : amélioration de l'éclairage des parkings.
Montant : 989 300 € • Travaux en cours

› Orly

Quartier les Aviateurs

Sur les tours : traitement esthétique des façades, avec nouvelle isolation thermique.
Sur les autres bâtiments : nettoyage des façades (J. Mermoz) et sur les immeubles M. Bastié et R. Garros, création de halls fermés.
Parties communes : révision de la sécurité incendie, remplacement des colonnes d'eaux usées.
Dans les logements : réfection de l'électricité, remplacement des sanitaires selon leur état.
Montant : 6 895 023 € • Travaux en cours

GroupeValophis

Publication du Groupe Valophis à destination de tous ses locataires • Directeur de la publication : Christian Harcouët. Rédacteur en chef : Henri Dubois. Rédacteurs : M. Ravet, Encre marine, C. Martin. Photos : Groupe Valophis, C. Martin, M. Habibi. Conception : Obea Communication. Réalisation et impression : Point44. ISSN : 1769-311X.